



## Capital décès trop perçu suite erreur de l'assureur

Par **veca**, le **19/12/2009** à **16:54**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, nous avons reçu un capital-décès de la part de l'assureur-mutuelle de son employeur. Lors de notre rendez-vous avec cet organisme on nous a remis un chèque en nous expliquant que c'était la somme du capital-décès prévue dans son contrat.

Dix jours plus tard le conseiller nous a rappelé en nous expliquant qu'il y avait une erreur transmise depuis le siège et que le montant du chèque était erroné. Il y avait donc un trop perçu dans ce montant.

Pouvez-vous me dire quelles sont les règles de droit dans ce cas précis?

Peuvent-ils me réclamer de rendre cette somme?

Merci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **19/12/2009** à **17:43**

Bonsoir, le trop perçu vous devez le rembourser rapidement, cela vous évitera des ennuis par la suite, cordialement.